



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

07 SEP. 2016

Dossier complet le

27 SEP. 2016

N° d'enregistrement

2016 - 2138

1. Intitulé du projet

Déviations de la voie communale n°712 à La Lévradière sur la commune de La Ferrière (Vendée)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2485005890069

Forme juridique

Communauté d'Agglomérations

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières (y compris les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières)	<p>b) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.</p> <p>Le projet concerne la déviation de la voie communale n°712 dite VC de La Joustière à La Morinière, qui fait partie du Domaine public de la commune de La Roche-sur-Yon.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La Roche-sur-Yon Agglomération porte le projet de dévier la voie communale n°712 à hauteur du village de La Lévradière. Le tronçon coupé à un linéaire d'environ 335 m.
La voie nouvelle sera créée à l'Est coupant au travers un champ agricole sur un linéaire d'environ 600 m.
L'emprise globale de cette voie sera de 10,50 m avec 5,50 m de largeur de chaussée et 2,50 m de part et d'autre occupés par un fossé ou par un fossé d'un côté et une haie plantée de l'autre au niveau de l'exploitation agricole. Ainsi, la surface imperméabilisée du terrain agricole par la chaussée atteindra 3 300 m².

4.2 Objectifs du projet

La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite sécuriser à la fois la piste de l'aérodrome et la voie communale n°712 au niveau du tronçon longeant la propriété de l'Aérodrome des Ajoncs. En effet, ces travaux permettront d'utiliser la piste d'atterrissage / de décollage sur la totalité de son linéaire alors qu'à l'état actuel environ 70 m ne sont pas utilisés pour ne pas survoler trop bas la route communale. Ainsi, en éloignant le tracé de cette route d'environ 370 m de son axe actuel vers l'Est, la sécurité à la fois des avions et des voitures, des piétons et des cyclistes sera mieux assurée.
cf. plan en annexe

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chantier sera accessible depuis la RD160 puis la voie communale n°712. Les engins de chantier pourront rester sur site durant toute la durée des travaux qui débuteront de la fin Octobre 2016 et pourront aller jusqu'à la fin Mars 2017 suivant les conditions climatiques (intempéries) et l'accessibilité du site (sol agricole pouvant être détrempe et non praticable en cas de pluies importantes).

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

Ils comprendront :

- les terrassements généraux (voie, fossés à créer...)
- la mise en place d'un réseau EP pour rattraper l'exutoire existant au Nord, la création des continuités hydrauliques entre la nouvelle voie et la voie existante rattrappée
- la mise en place de la structure de la chaussée (matériaux de carrière...) avec un recouvrement en enrobé
- la mise en place de la signalisation horizontale et verticale aux nouveaux carrefours
- les plantations le long de la limite avec l'exploitation agricole
- la pose des clôtures et barrières pour les accès aux champs.

Le tronçon dévié sera fermé par des merlons dès le début du chantier ce qui nécessitera la mise en oeuvre d'une déviation routière par la route de La Viallière au Nord.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agira du tronçon de la route communale dite de La Lévradière desservant des villages, l'aérodrome... comme en l'état actuel.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune autre procédure administrative n'ayant pas atteint les seuils de déclenchement de la Loi sur l'eau, et n'étant pas soumis à Permis d'aménager ou à Déclaration préalable. Le propriétaire de l'emprise des travaux réalise son ouvrage en informant la commune de ses travaux et en sollicitant un arrêté de circulation et permission de voirie pour la réalisation des accès sur les voies communales existantes. A réception de l'ouvrage par la commune, le Conseil municipal délibérera pour éditer un arrêté de circulation relatif à ce nouveau tronçon.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli car la condition de faire une Demande d'examen au cas-par-cas est atteinte.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
longueur du tronçon créé	660 ml
surface d'emprise du projet (chaussée + fossés)	6 930 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La Lévraudière
85280 LA FERRIERE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 01 ° 22 ' 3,647 Lat. 46 ° 42 ' 6,696

Point d'arrivée : Long. 01 ° 21 ' 45,552 Lat. 46 ° 41 ' 57,862

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain à aménager est actuellement occupé par un champ agricole cultivé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet est situé sur la commune de La Ferrière qui gère son urbanisme par un Plan Local d'Urbanisme élaboré en 2003 et dont la dernière modification a eu lieu en 2011. Le projet est situé en zone A. cf. annexe

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de déviation est présent dans la ZNIEFF n°5003 0000 "Zone de Bois et Bocage à l'Est de la Roche-sur-Yon". cf. annexe Le parcellaire est actuellement occupé par des champs agricoles, cultivés ou en prairies temporaires. Ces terrains ne contiennent pas les habitats et espèces indiqués dans la ZNIEFF (Bocage typique à chêne pédonculé, avec riches zones boisées et étang).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire communal des zones a été mené en 2009, approuvé par le Conseil Municipal en octobre 2009. Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site en projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la base de donnée du Ministère, le site ne relève pas d'une occupation ancienne qui aurait pu polluer le sol. L'historique des photos aériennes disponible du le site du Ministère montre une occupation agricole permanente.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que présent dans la ZRE du Bassin du Lay, le projet de déviation n'est pas sujet à prescription particulière du fait de l'absence de consommation et prélèvement de la ressource en eau. cf annexe
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou site inscrit n'est recensé sur la commune de La Ferrière.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche (Site du Marais Poitevin) est situé à environ 20 km au Sud du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique classé n'est recensé sur la commune de La Ferrière. Aucun site classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO n'est présent en Vendée.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ne sachant que de l'aménagement d'une déviation routière, sur 600 ml, le projet ne sera pas à l'origine de prélèvement d'eau.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les écoulements de surface seront captés par de nouveaux fossés dont les exutoires seront les fossés existants. Aucun drainage des eaux par des systèmes enterrés ne sera effectués. Le projet ne concerne pas les masses d'eau souterraines étant donné la faible profondeur des fondations de la voie nouvelle.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La terre arable sur le tracé du site récupéré pour les différents travaux de plantation, de réalisation de merlons pour fermer la voie à dévier...
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux nécessaires à la réalisation de la voie seront amenés sur le site avec pour origine des carrières,...
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est actuellement pas un milieu naturel : il s'agit de champs agricoles, cultivés.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné l'absence de milieu naturel sur le tracé (donc l'absence des habitats, de la flore et spécifiquement de la faune décrits dans la ZNIEFF) et la distance d'éloignement du projet avec le site NATURA 2000 le plus proche, ce dernier n'aura pas d'incidence sur des zones écologiques sensibles.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La faible emprise de la voie et le maintien de l'utilisation du parcellaire enclavé en prairie de fauche pour l'exploitant agricole permettent d'écrire que cet aménagement n'engendrera pas de consommation d'espace agricole notable.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'aménagement d'une voie routière, sans conséquence liée au risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'aménagement d'une voie routière, sans conséquence liée au risque naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'aménagement d'une voie routière, sans conséquence liée au risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des travaux, le projet de déviation ne sera pas à l'origine de nuisance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores quelles qu'elles soient, présentes notamment avec l'aérodrome voisin, ne concernent pas un tel projet routier.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des travaux, le projet de déviation n'engendrera pas de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de déviation ne sera pas éclairé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des travaux où les engins seront présents de manière continue (ou presque) sur le site, le projet de déviation ne sera pas à l'origine de rejet polluant particulier et notable dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il ne s'agit pas de rejet hydraulique. Les eaux pluviales des écoulements sur chaussée et ruissellements sur les terrains agricoles coupés seront captés vers le fossé présent le long du chemin rural de La Lévradière au Nord et connecté au Sud sur la voie communale n°712 rejoignant ensuite le milieu naturel comme en l'état actuel (même bassin versant).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En fin de travaux de réalisation de la déviation, le site sera rendu propre à l'environnement, les déchets dus aux travaux seront récupérés par les entreprises, emmenés en déchetterie si besoin.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'étude des cartes anciens disponibles sur le site du Ministère, ce secteur du territoire n'a jamais été traversé par des voies anciennes. La voie communale n°712 est déjà présente sur les cartes d'Etat Major (1866) ou le Cadastre Napoléonien (1825).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain coupé du reste de la parcelle agricole va être enclavé dans l'aérodrome mais son exploitation va être maintenue par l'exploitant agricole qui fauche déjà les abords de la piste d'atterrissage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Simple déviation routière d'une voie communale sur un linéaire de 600 m, le projet n'a aucune particularité ni aucune conséquence particulière notable sur l'environnement.
Les précautions d'usage sont prises, et seront mises en oeuvre, pour la réalisation des travaux.
Au vu de ces différents points, il n'est pas jugé nécessaire de réaliser une étude d'impact sur l'environnement pour le présent projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		X
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de l'état existant Plan du projet de voirie Extrait cadastral Extrait du PLU Occupation actuelle du site ZNIEFF de type 1 et 2 : situation du projet vis-à-vis des zones d'inventaire écologique NATURA 2000 Inventaire communal des zones humides Risques naturels et technologiques Sites industriels et pollués Zone de répartition des eaux


9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LA ROCHE-SUR-YON

le, 05.09.2016

Signature



Luc BOUARD

Président de La Roche Agglomération